

Les 20 ans du Pays



INVITATION 19 JUILLET
10H30 • SAINT-USUGE
SALLE DES FÊTES

RETOUR SUR LES 40 MILLIONS D'EUROS MOBILISÉS DEPUIS 2004
NOUVEAUTÉS 2024

DISCOURS

VISITE DE L'AUBERGE UTILISÉE POUR LES "BRESSE DÉBATS"
APÉRITIF DES 20 ANS

RÉPONSE ATTENDUE À : PAYSBRASSE@SMBB71.FR : OUI / NON AVEC VOTRE NOM

LES ANCIENS ÉLUS ET/OU ANCIENS MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SONT
ÉGALEMENT INVITÉS (MERCİ DE LEUR TRANSMETTRE CETTE INVITATION).

Le 19 juillet 2024 sera la date anniversaire du Pays de la Bresse bourguignonne officiellement reconnu par arrêté du 19 juillet 2004 signé par M. le Préfet de région.

Cette reconnaissance préfectorale du périmètre définitif, donc de la création du Pays, a été l'aboutissement de réflexions locales engagées dès la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) du 4 février 1995 avec un « Pays test de la Bresse louhannaise » comprenant 80 communes, interrompues suite aux élections législatives de 1997 et relancées suite à la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999 avec :

- un **périmètre d'étude** à 109 communes en novembre 2001 (les 88 de l'actuel **périmètre définitif** et celles des ex Communautés de Communes « Saône et Bresse » et « du Tournugeois »),
- et un **comité de pilotage co-présidé** par René BEAUMONT, Arnaud MONTEBOURG et M. le Sous-Préfet (Francis BIANCHI entre fin 2001 et fin 2004).

Au cours de ses 20 ans d'existence officielle, le Pays a permis de mobiliser 40 millions d'euros pour la Bresse bourguignonne :

- **10 millions jusqu'en 2013** sur la base de la première « Charte de Pays » et avec l'association Saône-Bresse-Revermont (créée fin 2000 et successivement **présidée par Philippe ROUTHIER, Pascal MADDIN et Alain CORDIER**) comme structure porteuse (contrat de pays 2004-2006 et ses dispositifs de préfiguration comme Cœur de Territoire, LEADER + 2000-2006 « Les jeunes et les femmes », Pôles d'Excellence Rurale PER dont un sur l'architecture bressane, contrat de pays 2007-2013 et LEADER 2007-2013 « Valorisation des ressources locales ») ;
- **24 millions depuis 2014** sur la base de la deuxième « Charte de Pays » et avec le **Syndicat Mixte** (créé en 2009 pour constituer un Office de Tourisme à l'échelle du Pays puis désigné en 2012 pour élaborer le Schéma de Cohérence Territoriale SCoT) comme structure porteuse (LEADER 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique » prolongé de 2 ans par l'Europe, contrat territorial 2015-2017, contrat de développement fluvestre 2015-2020 de la Seille navigable, Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte TEPCV prolongé par l'Etat avec les Certificats d'Economies d'Energie CEE financés en 2018 par l'obligé sélectionné

(EDF), contrat de ruralité 2017-2020, contrat Cap Territoires 2018-2020 prolongé d'un an par le Conseil Régional, volet structurant depuis 2018 des appels à projets annuels du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, crédits territorialisés de France Relance et du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional PAIR ainsi que le Contrat de Relance et de Transition Ecologique CRTE signé en 2022 avec l'Etat) ;

- Et **6 millions signés ou accordés en 2023** sur la base du Projet de territoire « Cap 2035 » issu du SCoT et des nouvelles démarches émergentes comme le Projet Alimentaire Territorial PAT reconnu de niveau 1 (contrat régional Territoires en Action TEA 2022-2028 qui permet également d'orienter des projets vers le volet rural du FEDER 2021-2027 et LEADER 2023-2027 « Accélérer les transitions dans l'attractivité ») ainsi que la mobilisation, via le CRTE à transformer en Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique, du Fonds Vert pérennisé jusqu'en 2027.

2024 correspond également à plusieurs et importantes évolutions :

- L'**organisation des « Bresse Débats » par le Conseil de Développement** (association créée en 2002 et **successivement présidée par Fabrice TERRIER, Denis LAMARD, Evelyne GROS par intérim et Denis JUHE**) qui suit les travaux du Pays depuis son origine et ceux des Communautés de Communes depuis quelques années ;
- La **simplification administrative de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne** avec la création d'une régie à la place de la forme juridique d'Etablissement Public Industriel et Commercial EPIC initialement choisie en 2010 ;
- De **nouvelles adhésions au service, créé en 2015, d'Application du Droit des Sols ADS** pour les communes dorénavant concernées par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLUi validé par Terres de Bresse ;
- L'élaboration d'un **futur Plan Climat Air Energie Territorial PCAET lors de la révision du SCoT adopté en 2017** ;
- Le **renouvellement du Contrat Local de Santé CLS 2019-2024** en renforçant les liens avec les autres dispositifs portés par le Syndicat Mixte ;
- Etc.



Site internet du Pays : <https://www.pays-bresse-bourguignonne.com>